COMPTE-RENDU CTL DU 16 JANVIER 2019

Le Comité Technique Local, consacré aux emplois départementaux pour 2019 s'est déroulé le 16 janvier 2019.
La séance débute par la lecture par les organisations syndicales de leur déclaration liminaire.
Celle de SOLIDAIRES (jointe) aborde 3 points principaux : les difficultés liées à la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS) à compter du 1er janvier 2019, les contrariétés imposées par la Direction locale à la représentation syndicale et le volume élevé des suppressions d'emplois prévues.

En réponse, Monsieur QUINTIN indique être très satisfait des premières remontées du PAS dans le réseau. Certes, le taux de réponse du Centre de Contact de Carcassonne n'a été que de 10 % les premiers jours compte-tenu du nombre trop important d'appels, mais il est monté à 40 % les jours suivants. Pour pallier ces difficultés d'accès à nos services, la Direction Générale a donc demandé aux Directions locales de déporter les appels manqués sur les SIP, qui n'ont pu assumer cette charge supplémentaire considérable.
Ainsi, la Direction locale se gargarise de ce que 60 % des contribuables n'aient pu avoir une réponse à leurs interrogations et que ces mêmes contribuables soient renvoyés sur des structures incapables de prendre leur appel.
SOLIDAIRES n'a pourtant cessé, depuis des mois, de dénoncer l'impréparation de notre Administration sur le sujet du PAS : les agents ont été mis dans l'impossibilité de faire face à l'afflux des demandes des contribuables et ces derniers sont également les victimes de cette incurie de nos Directions générale et locale.
Sans doute pour apaiser la colère des agents concernés, Monsieur DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de 200€ pour « les agents ayant participé au déploiement du prélèvement à la source ». SOLIDAIRES n'est pas dupe de cette manipulation de nos édiles et revendique le versement d'une prime **mensuelle** de 200€ à tous les agents de la DGFIP et non une simple aumône (la prime annuelle de 200€ correspondant à un montant mensuel de 16,66€).
Interrogé sur les potentiels bénéficiaires de cette prime, la Direction indique que de nombreux agents du département pourront a priori en disposer, dans les CDC, les SIP, SIE, Trésoreries, Direction, y compris les contractuels et les services civiques éventuellement : SOLIDAIRES s'étonne de cette affirmation puisque Monsieur DARMANIN a précisé que seuls 40 000 agents de la DGFIP seront éligibles au dispositif (soit moins de la moitié des effectifs). Il est donc demandé à la Direction de faire remonter la proposition que tous les agents puissent profiter de cette prime.

Concernant l'insuffisance et la médiocrité des documents de travail fournis aux représentants syndicaux ainsi que le délai trop court de transmission de ceux-ci, Monsieur QUINTIN rétorque que les suppressions d'emplois successives en Direction empêchent la communication de données plus complètes et dans un délai plus compatible avec un exercice normal des droits syndicaux.
SOLIDAIRES se félicite qu'enfin Monsieur QUINTIN prenne conscience de l'impact des réductions dogmatiques d'effectifs sur l'exercice des missions accomplies au quotidien par les agents des Finances Publiques du département.

Mieux vaut tard que jamais...

En réponse à la question des emplois départementaux en 2019, la Direction indique que 17 emplois seront supprimés, compensés toutefois par la création de 10 au Centre de Contact, soit un solde négatif net de 7. Monsieur QUINTIN ajoute qu'il ne dispose pas de marges de manœuvre, que l'exercice est certes difficile mais que les chefs de service, grâce à des modifications organisationnelles, pourront surmonter toute difficulté.
Il concède, qu'effectivement, des situations de fragilité se font jour, liées en particulier à des sous-effectifs. Il prend en exemple l'arrêté comptable de l'année 2018 qui a failli ne pas être effectué dans le département.
SOLIDAIRES partage bien évidemment cette analyse mais en tire des conséquences différentes de celles de la Direction : si un sous-effectif est constaté dans les postes et services du département de l'Aude, il convient de ne pas aggraver les souffrances et difficultés ressenties par les agents en accentuant encore cette année les suppressions d'emplois. De plus nous contestons l'utilisation de l'équipe de renfort sur des postes vacants et non plus pour pallier des absences ou faire face à des charges exceptionnelles.
Monsieur QUINTIN, plutôt que de vous contenter d'adopter des postures devant les organisations syndicales, prenez donc votre plume pour signifier à la Direction générale que cette situation de pénurie d'agents n'est plus acceptable et qu'elle compromet gravement la santé et la sécurité du personnel des Finances Publiques.
Concernant la déclinaison de ces suppressions d'emplois, la Direction envisage 5 agents en moins dans les SIP et SIE du département : alors que ces structures vont connaître une augmentation considérable de leur charge de travail avec la mise en place du PAS, leurs effectifs continuent de diminuer de façon considérable. Monsieur QUINTIN indique que les SIP et SIE doivent contribuer à l'effort départemental car il s'agit de « grosses structures ».
SOLIDAIRES s'indigne de cette attitude irresponsable de la Direction locale, qui, connaissant les difficultés prévisibles que vont devoir affronter les SIP et SIE, accentue pourtant l'affaiblissement de ces services.

La Direction prévoit également la suppression d'un agent à la Paierie Départementale : SOLIDAIRES s'étonne de cette décision. En effet, le département de l'Aude a connu en octobre 2018 des inondations qui ont causé de graves dégâts matériels sur les routes et ouvrages d'art gérés par le Conseil Général de l'Aude. La reconstruction de ces biens ainsi que le versement des secours aux sinistrés audois va nécessiter une surcharge de travail exceptionnelle, notamment la passation de marchés publics nombreux dont l'exécution sera assurée par les agents de la Paierie Départementale. La forte augmentation induite de la charge de travail n'est en rien prise en compte par la Direction locale.
Pire, il est prévu également la suppression d'un agent à la trésorerie de Limoux et à celle de Carcassonne Agglomération, alors que ces deux postes seront également fortement impactés par les travaux liés aux inondations. Rappelons également que sur ce dernier poste comptable, un agent de l'équipe départementale de renfort est affecté à demeure depuis 5 ans pour cause de sous-effectif notoire.
Sur le sujet des inondations, SOLIDAIRES suggère à Monsieur QUINTIN de demander à la Direction générale un moratoire sur les suppressions de postes dans le département en 2019 afin de permettre de gérer la surcharge de travail évidente pour les agents des Finances Publiques qui va en résulter. De façon incompréhensible, le Directeur ne semble pas disposer à donner une suite favorable à notre proposition.
Deux postes de B seront également supprimés à la trésorerie de Durban et de Peyriac-Minervois en 2019, ce qui laisse augurer d'une fermeture définitive de ces structures lors d'une prochaine Adaptation des Structures et du Réseau en prétextant alors une taille insuffisante…

Enfin, un poste d'agent sera supprimé en Direction : toutefois, la Direction locale ne sait, à ce jour, pas lequel et ne dispose apparemment pas d'une ventilation des charges par service de Direction permettant d'évaluer la charge de travail par agent...

Monsieur QUINTIN évoque ensuite la situation de 2 inspecteurs divisionnaires et, pour commencer, l'emploi implanté à la trésorerie de Ginestas, fermée depuis le 1er janvier 2019. La Direction indique que cet agent sera affecté à des missions de soutien au réseau : pourtant, personne ne sait encore en quoi consisteront les dites missions.
L'autre agent était affecté jusqu'au 31 décembre 2018 à la trésorerie de Carcassonne Agglomération : or, cet inspecteur n'a manifestement jamais mis les pieds dans cette trésorerie en 2018. Il sera donc « redéployé en Direction ».
SOLIDAIRES s'étonne et s'indigne que 2 agents cadre A n'aient, pour l'un aucune affectation précise alors que sa mutation prenait effet au 1er janvier, pour l'autre exercé un emploi fictif pendant toute une année : les agents qui, au quotidien, connaissent des surcharges de travail considérables liées au sous-effectif chronique et l'absence de soutien de leur hiérarchie apprécieront cette situation à sa juste mesure.
Plus généralement, les agents de l'Aude n'ont rien à attendre de ces Pieds Nickelés qui sévissent à la Direction locale depuis maintenant plusieurs années.
Compte-tenu de ce qui précède, les organisations syndicales votent à l’unanimité contre le projet d’emplois 2019 proposé par la Direction.

Les questions diverses sont ensuite abordées et en premier lieu le report de la date du transfert de la mission « amendes » de la trésorerie de Carcassonne Etablissements Hospitaliers vers le SIP de Carcassonne. En effet, ce transfert était initialement prévu au 1er janvier 2019. Or, au début du mois de décembre 2018, la Direction locale a repoussé l'échéance au 1er février 2019. La Direction justifie confusément et laborieusement ce report par « un problème technique ». Le « problème » va surtout se poser pour les agents de la trésorerie de Carcassonne Etablissements Hospitaliers qui vont devoir intégrer, au 21 janvier 2019, 2 hôpitaux et 15 maisons de retraite tout en gérant l'ensemble des amendes du département.
Imprévoyance, incompétence et irresponsabilité de la Direction locale sont à questionner sur ce dossier, comme sur tant d'autres.

SOLIDAIRES a évoqué les nombreux problèmes immobiliers : moisissures à Castelnaudary, fissures à Narbonne et Limoux, problème d'amiante et de volets cassés. La Direction nous a notamment indiqué que suite aux résultats de l'expertise confirmant les infiltrations d'eau dues à un mauvais drainage sous le bâtiment de Castelnaudary, le propriétaire s'engagerait à refaire les drains.

SOLIDAIRES souhaite ensuite évoquer la possibilité de créer des garages à vélos sécurisés sur les sites du département permettant aux agents de venir à leur travail par ce moyen de locomotion sans être victime du vol de leur bicyclette. Dans cette même veine écologique, nous proposons à la Direction de réfléchir sur l'utilisation de poubelles spécifiques permettant le tri et donc le recyclage du papier.